



ENTREPRISE

Agence n° : 68612

SARL ALBIUS ASSURANCES

Agent général exclusif MMA

N° ORIAS 07006290 www.orias.fr

122 AVENUE ROBERT SCHUMAN

68100 MULHOUSE

Tél 0389429697 - Fax 0389593816

agence.mma.fr//mulhouse-schuman/

albius.mulhouse@mma.fr

FICHE D'INFORMATION DEVIS L'ASSURANCE MMA ASSOCIATION

Numéro de devis : NP2607180003506

Tarif valable jusqu'au : 27/09/2018

Association PSP PARIS EST

188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE

94130 NOGENT SUR MARNE

Réf. Ag : MGED Pt vente : 1 Pr. : PM
N° client : Tél. : 0184237337
Profession :



Suite à notre échange nous vous soumettons ce devis correspondant aux réponses que vous nous avez données et aux garanties que vous avez choisies.

PRESENTATION DE VOTRE ACTIVITE ET DE SON LIEU D'EXPLOITATION

VOTRE ASSOCIATION

Votre activité principale : Association d'informations et conseils préventifs en matière de santé.

Votre structure est une association, créée le 25/01/2018.

Vos lieux d'exploitation :

- Lieu d'exploitation principal : 188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE 94130 NOGENT SUR MARNE

Le nombre d'adhérents de votre association est de 50.

Le nombre d'heures travaillées par an par des non bénévoles n'excède pas 7500 h/an.

Vos bâtiments contiennent moins de 12 000 € de biens confiés.

Le nombre de manifestations que votre association organise n'excède pas 10 par an et le nombre de jours cumulés de ces manifestations n'excède pas 30.

Vous avez tout particulièrement pris connaissance du chapitre "Ce qui n'est jamais garanti" des Conditions générales, qui mentionne des exclusions de garanties propres à certaines activités quel que soit le nombre d'adhérents qu'elles mobilisent ou en cas d'activité économique, quel que soit le pourcentage de chiffre d'affaires qu'elles représentent (y compris s'il est inférieur à 20% du chiffre d'affaires annuel total, que l'activité soit ou non déclarée au contrat).

SARL ALBIUS ASSURANCES (JY.BURST P.BOLLECKER)
Capital social 160 000 euros - RCS MULHOUSE 477659767 - Siège social 122 AVENUE ROBERT SCHUMAN 68100 MULHOUSE

Numéro de devis : NP2607180003506

Tarif valable jusqu'au : 27/09/2018

VOS GARANTIES ET MONTANTS SOUSCRITS

Sauf mentions contraires figurant sous les tableaux de garanties et de franchises, les montants de garanties s'entendent par sinistre et sont indexés selon l'indice FFB.

L'indice de souscription est de 960,10 (Indice 73 au 01/01/2018).

Les franchises ne sont pas indexées.

Vous avez choisi les garanties suivantes :

VOTRE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE ET DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

RESPONSABILITE CIVILE VIE ASSOCIATIVE

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile avant livraison (ou durant l'exécution d'une prestation de service)		
1) Tous dommages confondus dont :	8 000 000 EUR (4)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs		
. Dommages corporels résultant de l'utilisation ou du déplacement d'un véhicule terrestre à moteur	Sans limitation de somme	
. Dommages corporels et immatériels consécutifs causés à vos préposés et résultant de votre faute inexcusable	3 500 000 EUR (4)(2)	Néant
. Dommages corporels résultant d'une autre cause	8 000 000 EUR (4)	
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 560 000 EUR	200 EUR
c. Vol ou escroquerie commis par vos préposés hors de votre établissement	56 200 EUR	200 EUR
d. Dommages subis par les biens confiés	361 000 EUR	
e. Dommages subis par un véhicule confié par un client		
B. Responsabilité civile après livraison hors Etats-Unis d'Amérique / Canada		
1) Tous dommages confondus dont :	5 130 000 EUR (2)	
a. Dommages corporels et immatériels consécutifs à ceux-ci	5 130 000 EUR (2)	Néant
b. Dommages matériels et immatériels consécutifs	2 560 000 EUR (2)	
c. Frais de dépose et de repose des produits fournis	361 000 EUR	200 EUR
d. Frais de retrait de produits livrés		
C. Responsabilité civile des dirigeants	120 000 EUR (2)	200 EUR

(2) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

(4) Ce montant n'est pas indexé.

FICHE D'INFORMATION DEVIS L'ASSURANCE MMA ASSOCIATION

Numéro de devis : NP2607180003506

Tarif valable jusqu'au : 27/09/2018

ATTEINTES A L'ENVIRONNEMENT

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Responsabilité civile atteintes à l'environnement dont frais d'urgence	481 000 EUR (1) 48 100 EUR	200 EUR
B. Pertes pécuniaires environnementales dont :	361 000 EUR (1)	
1) Responsabilité environnementale	120 000 EUR	
2) Frais de dépollution des sols et des eaux	120 000 EUR	
3) Frais de dépollution des biens immobiliers et des biens mobiliers	120 000 EUR	

(1) Ce montant constitue un maximum pour l'ensemble des sinistres d'une même année d'assurance.

DEFENSE PENALE ET RECOURS SUITE A ACCIDENT

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Défense pénale et recours suite à accident	32 100 EUR	Néant
B. Défense pénale des dirigeants	32 100 EUR	Néant

VOTRE ASSURANCE ACCIDENTS CORPORELS

INVALIDITE PERMANENTE

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Invalidité permanente	16 000 EUR (9)	Invalidité > 5 %

(9) Maximum 2 449 000 EUR en cas de sinistre collectif

DECES

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Décès	50 % du montant garanti au titre de l'invalidité	Néant



ENTREPRISE

FICHE D'INFORMATION DEVIS L'ASSURANCE MMA ASSOCIATION

Numéro de devis : NP2607180003506

Tarif valable jusqu'au : 27/09/2018

PRESTATIONS EN NATURE

Garantie	Plafond de garantie	Franchise
A. Remboursement de soins	200% du tarif de responsabilité de la Sécurité Sociale	Néant
B. Bris de lunettes ou pertes de lentilles	202 EUR	
C. Prothèse dentaire (par dent)	338 EUR	
D. Prothèse auditive (par appareil)	1 010 EUR	
E. Frais de rapatriement	3 383 EUR	
F. Frais de recherche et de secours	3 383 EUR	

**FICHE D'INFORMATION DEVIS
L'ASSURANCE MMA ASSOCIATION**

Numéro de devis : NP2607180003506

Tarif valable jusqu'au : 27/09/2018

LES GARANTIES ET OPTIONS NON SOUSCRITES

Pour votre lieu d'exploitation principal, situé 188 GRANDE RUE CHARLES DE GAULLE 94130 NOGENT SUR MARNE
Vous avez décidé de ne pas l'assurer en dommage aux biens.

Vous n'avez pas souscrit les options suivantes :

- Assistance et honoraires d'expert
- Protection juridique de l'association
- Multirisque exposition

VOS CLAUSES PARTICULIERES ET DISPOSITIONS DIVERSES

Les mots en italique suivis d'un astérisque (*) sont définis dans le lexique des Conditions générales.

Les dispositions diverses suivantes ont été souscrites en fonction des réponses que vous nous avez apportées. Elles peuvent se rapporter au descriptif que vous avez fait de votre entreprise et de ses lieux d'exploitation ou aux garanties que vous avez souscrites.

DISPOSITIONS DIVERSES

- DISPOSITION PARTICULIERE

Par extension aux conditions particulières, il est précisé que l'objet de l'association est de faciliter l'exercice, le maintien, et le renouvellement de l'offre de soins sur la commune de Nogent-sur-Marne, et plus généralement le secteur géographique du territoire de l'est parisien, veiller à l'indépendance professionnelle des praticiens et participer à une réflexion constructive pour assurer la meilleure prise en charge des patients dans des logiques d'efficacité professionnelle, organisationnelle et économique, participer aux réflexions dans le domaine de l'aménagement du territoire et du besoin de santé et contribuer au développement de solutions pour faciliter l'exercice des professionnels libéraux, regrouper des professionnels de santé afin de créer une structure d'exercice coordonnée et pluri-professionnelle.

VOS ANTECEDENTS D'ASSURANCE ET AUTRES DECLARATIONS

Vous nous avez répondu :

- que votre risque n'a pas fait l'objet d'une assurance antérieure,
- ne pas avoir été déclaré en état de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire au cours des 36 derniers mois.
- avoir eu, au cours des 36 derniers mois :
 - 0 sinistre(s) « Responsabilités professionnelles »
 - 0 sinistre(s) « Dégâts des eaux »
 - 0 sinistre(s) « Vol »
 - 0 sinistre(s) « Bris des glaces »

VOTRE COTISATION : 220,97 euros TTC par an

Frais de souscription complémentaire : 15,00 €
Le paiement est annuel.



FICHE D'INFORMATION DEVIS L'ASSURANCE MMA ASSOCIATION

Numéro de devis : NP2607180003506

Tarif valable jusqu'au : 27/09/2018

Votre devis a été établi selon vos déclarations. Veuillez nous aviser de toute modification qui surviendrait. Si vous acceptez notre proposition, l'ensemble des informations permettant d'apprécier votre risque et de fixer le montant de votre cotisation devront être sincères et exactes sous peine de vous exposer à des sanctions en cas de fausse déclaration ou de déclaration inexacte. Nous vous conseillons donc de prendre le temps de relire les réponses que vous nous avez apportées.

Notre agence relève, comme tout intermédiaire d'assurance, du contrôle exercé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), notamment aux fins de protection de la clientèle - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09.

En cas de mécontentement, vous pouvez vous adresser à notre Référent Réclamations au sein de notre Agence qui traitera la réclamation ou la transférera vers le Service éventuellement habilité de MMA.

Les données à caractère personnel vous concernant sont utilisées dans le cadre de la passation, la gestion et l'exécution de vos contrats d'assurance.

Elles peuvent également être utilisées à des fins de gestion commerciale sauf opposition de votre part, de contrôle interne, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, ainsi que de lutte contre la fraude à l'assurance. Ce dernier traitement peut entraîner une inscription sur une liste de personnes présentant un risque de fraude.

Les données sont destinées à MMA IARD SA, responsable des traitements, et pourront être transmises, dans les limites de leurs habilitations, aux entités, mandataires et partenaires contractuellement ou statutairement liés à MMA IARD SA et à des organismes professionnels.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour motifs légitimes, en vous adressant par courrier au Service Réclamations Clients MMA - Informatiques et libertés - 14 boulevard Marie et Alexandre OYON 72030 LE MANS Cedex 9.

Si vous ne souhaitez pas recevoir d'offre commerciale vous pouvez vous y opposer en cochant la case ci-dessous ou ultérieurement auprès du Service Réclamations Clients MMA.

Je ne souhaite pas recevoir d'offre commerciale.

Les Conditions Générales n° 353 j, de l'assurance MMA ASSOCIATION ainsi que les statuts de MMA IARD Assurances Mutuelles, DAS Assurances Mutuelles selon les garanties souscrites, vous ont été remis le 27/07/2018. Vous en avez pris connaissance avant la souscription du devis. Le contrat est annuel et renouvelable par tacite reconduction à chaque échéance anniversaire, avec **possibilité de le résilier** à cette date après un an d'assurance **moyennant préavis de 2 mois notifié par lettre recommandée**.

Fait le 27/07/2018 à
MULHOUSE dont un
exemplaire remis au souscripteur
au jour de la signature

Date d'effet souhaitée :

Le souscripteur, signature précédée de 'bon pour accord'

Votre contrat prendra effet au plus tôt le lendemain de votre envoi, le cachet de la Poste faisant foi.

Pôle Santé Pluridisciplinaire Paris Est
188 Gde rue Charles de Gaulle
94130 Nogent sur Marne
Association N° W942006769